

Transport du grain de l'Ouest—Loi

M. Benjamin: Plus souvent que les trains changent de voies.

M. de Jong: En effet, je crois qu'il a raison. D'un côté, les conservateurs du comité étaient outrés. Ils voulaient renverser la situation et assurer que le titre ne passerait pas au ministre des Transports. Toutefois, d'après ce que je comprends aujourd'hui, et si j'interprète bien leurs remarques, ils consentent à ce que la propriété de ces wagons soit transférée au ministre des Transports. Je suis surpris par ces députés, particulièrement ceux de la Saskatchewan, qui devraient protéger le rôle de la Commission canadienne du blé, comme nous, alors qu'ils ne demandent pas mieux que de voir cette Commission battue en brèche. Si telle est leur position et si tel est le marché qu'ils ont dû conclure dans leur propre caucus pour obtenir au moins un front uni, ils devraient avoir le courage de se lever, d'être honnêtes avec nous, et de nous dire exactement leur position face à la Commission canadienne du blé.

M. le vice-président: Le temps du député est expiré.

M. Gurbin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'estime qu'il est juste, ce soir, un peu avant minuit, que la Chambre reconnaisse, avec les autres Canadiens, que pendant que nous siégeons, depuis 13 heures maintenant, nous arrivons à la fin de la Halloween que de nombreux Canadiens ont célébrée. Je pense que la présidence trouvera quelque appui à la Chambre si elle demande le consentement unanime pour passer outre à l'avis de motion, de sorte que le tarif préférentiel en vertu de l'accord sur le Pas du Nid-de-Corbeau puisse s'appliquer aux citrouilles.

[*Note de l'éditeur: La suite des délibérations figure à la Partie II.*]
